



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FAM 30 [BPR]

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	FAM 30 [BPR]
Numéro du produit	R067 EV
Identification interne	Livestock
Synonymes; marques commerciales	SDS for Language Reference ONLY. Product not Registered under BPR for use in France.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Désinfectant pour les matériaux et les surfaces associés au logement ou au transport des animaux...
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Evans Vanodine Europe 6-9 Trinity Street, Dublin 2. D02 EY47. Republic of Ireland.
Fabricant	Evans Vanodine International plc Brierley Road Walton Summit Preston. UK. PR5 8AH Tel: 01772 322 200 R and D Lab e-mail: rnd@evansvanodine.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	New Safety Data Sheets - 01772 322 200 - Mon to Thur. 8.30am to 4.30pm - Fri 8.30am to 1.30pm (Also available 24/7 from our website www.evansvanodine.co.uk) Technical Advice - 01772 318 818 - Mon to Thur 8.30am to 4.45pm - Fri 8.30am to 1.30pm
--------------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Met. Corr. 1 - H290
Dangers pour la santé humaine	Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



FAM 30 [BPR]

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P102 Tenir hors de portée des enfants. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P260 Ne pas respirer les brouillards. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P391 Recueillir le produit répandu. P405 Garder sous clef.
Contient	ACIDE SULFURIQUE, ACIDE PHOSPHORIQUE
Mentions de mise en garde supplémentaires	P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

ALCOHOL (C9-11) ETHOXYLATE (8EO)	20-25%
Numéro CAS: 68439-46-3	
Alternative CAS No 68439-45-2	
Classification	
Acute Tox. 4 - H302	
Eye Dam. 1 - H318	
ACIDE SULFURIQUE	5-10%
Numéro CAS: 7664-93-9	
Numéro CE: 231-639-5	
Spec Conc Limits :- Skin Corr. 1A (H314) ≥ 15 %, Skin Irrit.2 (H315) >5% <15 %, Eye Irrit. 2 (H319) >5%<15%	
Classification	
Skin Corr. 1A - H314	
Eye Dam. 1 - H318	

FAM 30 [BPR]

ACIDE PHOSPHORIQUE	5-10%
Numéro CAS: 7664-38-2	Numéro CE: 231-633-2
Spec Conc Limits :- Skin Corr. 1B (H314) ≥ 25%, Skin Irrit. 2 (H315) >10% <25%, Eye Irrit. 2 (H319) >10%	

Classification
Skin Corr. 1B - H314
Eye Dam. 1 - H318

IODE	1-3%
Numéro CAS: 7553-56-2	Numéro CE: 231-442-4
Facteur M (aigu) = 1	
BPR +H410, M factor (Chronic) =1	

Classification
Acute Tox. 4 - H312
Acute Tox. 4 - H332
Skin Irrit. 2 - H315
Eye Irrit. 2 - H319
STOT SE 3 - H335
Aquatic Acute 1 - H400

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles. Si un spray/brouillard a été inhalé, procéder comme suit. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer à rincer. Consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
Ingestion	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.
Contact cutané	Sensation de brûlure et lésions cutanées chimiques sévères. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.
Contact oculaire	Irritation sévère, brûlure et larmolement. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

FAM 30 [BPR]**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Déversements mineurs: Rincer le déversement à grandes eaux. Déversements importants: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions d'utilisations Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Cover feed and water troughs during product application.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits suivants: Matières comburantes. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

Description d'usage Voir la feuille de l'information produit et étiquette pour l'usage détaillé de ce produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

FAM 30 [BPR]**ACIDE SULFURIQUE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 3 mg/m³

ACIDE PHOSPHORIQUE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 0,2 ppm 1 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 0,5 ppm 2 mg/m³

IODE

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 0,1 ppm 1 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition**Equipements de protection****Contrôles techniques appropriés**

Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de protection. (combinaison de protection au moins type 4, EN 14605)...

Protection respiratoire

Aucune protection respiratoire n'est requise.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide.
Couleur	Clair. Marron foncé.
Odeur	Odeur faible le agent de surface. / Faint Iodine.
pH	pH (solution concentrée): 0
Point de fusion	-2°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	102°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	Furoncles sans clignoter ...
Densité relative	1.170 @ 20°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations Aucun.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité Réagit avec les bases et produit de la chaleur.

FAM 30 [BPR]**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité chimique Pas de risques particuliers de stabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Voir les articles 10.1,10.4 & 10.5...

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aluminium, Tin, Zinc et alloys. Conc alcalis materials. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, peut libérer des gaz dangereux (chlore). Les agents oxydants comme la vapeur d'iode peuvent être évolué...

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Effets toxicologiques Figures quoted below were from ATE (Acute Toxicity Estimate) Calculation Methods using LD50 or ATE figures provided by the raw material manufacturer.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg) 4 131,78

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA cutanée (mg/kg) 50 179,99

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 387,35

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non applicable.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non applicable.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non applicable.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non applicable.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Non applicable.

FAM 30 [BPR]**Cancérogénicité**

Cancérogénicité Non applicable.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Non applicable.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non applicable.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

Information générale

The "Not Applicable" assigned in this section is due to the fact that the Classification is done by the "Calculation Method" and not by animal testing so have no figures to quote in this section.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Écotoxicité**

BPR = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité**Toxicité**

No Aquatic Toxicity Data for this product. Any data for ingredients with aquatic toxicity provided by the raw material manufacturer can be made available on request.

12.2. Persistance et dégradabilité**Persistance et dégradabilité**

Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Potentiel de bioaccumulation**

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité**

Pas connu.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes**Autres effets néfastes**

Inconnu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Méthodes de traitement des déchets**

À la fin du traitement, les solutions utilisées peuvent être évacuées vers l'égout municipal ou éliminées dans le dépôt de fumier en fonction des exigences locales. Éviter le rejet dans une usine de traitement des eaux usées sur site. Éliminer le produit non utilisé et l'emballage conformément aux exigences locales et / ou nationales..

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

FAM 30 [BPR]

N° ONU (ADR/RID)	3264
N° ONU (IMDG)	3264
N° ONU (ICAO)	3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (sulphuric acid & phosphoric acid solution)
Nom d'expédition (IMDG)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (sulphuric acid & phosphoric acid solution)
Nom d'expédition (ICAO)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (sulphuric acid & phosphoric acid solution)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	Class 8 : Corrosive Substances.
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	Class 8: Corrosive substances.
Classe/division ICAO	Class 8: Corrosive substances.

Etiquettes de transport**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non pertinent. pour le produit emballé...

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

FAM 30 [BPR]**Législation UE**

Fiche de données de sécurité préparée conformément à REACH règlement (UE) n ° 2015/830 (qui modifie le règlement (CE) n ° 453/2010 & 1907/2006)...

Le produit est aussi classé dans le règlement GHS/CLP- (CE) n ° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges ...

Les ingrédients sont indiqués avec classement dans les de la réglementation GHS/CLP- (CE) n ° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges...

RÈGLEMENT (UE) No 528/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides [BPR].

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Kemikaaliturvallisuusarviointia ei ole toteutettu, koska tämä tuote on seos..

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n ° 1907/2006.
 GHS: Système général harmonisé.
 Spec Conc Limits = Limites de concentration spécifiques...
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 BPR: Règlement sur les produits biocides...

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Eye Dam. = Lésions oculaires graves
 Eye Irrit. = Irritation oculaire
 Skin Corr. = Corrosion cutanée
 Skin Irrit. = Irritation cutanée
 STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Références littéraires clés et sources de données

Fiche de Données de Sécurité, Divers fabricants... CLP classe - Tableau 3.1 Liste de classification et d'étiquetage harmonisés de substances dangereuses ... ECHA - C&L Inventory database.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Méthode de calcul... Plus BPR a imposé des déclarations de H & P...

Commentaires sur la révision

FDS émise pour correspondre au texte et à la classification du règlement sur les produits biocides...

Date de révision

17/02/2020

Révision

1

Statut de la FDS

Les Mentions de danger énumérées ci-dessous dans la présente section n ° 16 se rapportent aux matières premières (ingrédients) dans le produit (comme indiqué à la section 3) et non le produit lui-même. Pour des Mentions de danger relatives à ce produit, consulter la section 2...

FAM 30 [BPR]

Mentions de danger dans leur intégralité

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.